



RC MONTLUEL HANDBALL

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE BONNE CONDUITE DU CLUB

Cette chartre s'applique à l'ensemble des acteurs du club : joueurs, dirigeants, entraîneurs, bénévoles, responsables légaux et accompagnateurs.

Je m'engage au club du R.C. Montluel Handball pour participer aux compétitions organisées par les instances fédérales et départementales de handball, à l'exception des catégories Babyhand et M7.

Les engagements que je m'impose en prenant ma licence :

☐ Je m'engage à respecter les règles de jeu de handball et les contraintes liées à la compétition, à savoir :

- être à l'heure aux entraînements et présent aux matchs,
- prévenir en cas d'impossibilité d'absence ou de retard le plus tôt possible avant les séances,
- respecter et ranger le matériel mis à disposition en fin de séance,
- entretenir les maillots du club qui me sont prêtés,
- assurer les arbitrages attribués et suivre la formation correspondante (M11 et plus).

☐ Engagement des joueurs, dirigeants, responsables légaux, accompagnateurs et supporters

Les joueurs, dirigeants, responsables légaux et accompagnateurs s'engagent à adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse, bienveillante et exemplaire envers l'ensemble des acteurs du handball : joueurs, entraîneurs, dirigeants, bénévoles, officiels et arbitres, notamment les jeunes arbitres en formation. Ils s'interdisent tout comportement, propos injurieux, menaçant, discriminatoire, raciste ou désobligeant, ainsi que toute contestation excessive susceptible de nuire au bon déroulement des entraînements, des compétitions et à l'image du club.

Les joueurs, dirigeants, responsables légaux, accompagnateurs et supporters s'engagent à adopter un comportement exemplaire lors de toutes les rencontres, à domicile comme à l'extérieur.

Afin de préserver un climat sportif serein et respectueux, les responsables du club ou les représentants du RESEC se réservent le droit de demander à toute personne dont le comportement serait contraire aux présentes dispositions de quitter l'enceinte sportive. En cas de manquement grave ou répété, le Conseil d'administration pourra être saisi et prononcer toute mesure ou sanction qu'il jugera appropriée, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des manifestations organisées par le club.

☐ Respect et comportement des accompagnateurs – Tolérance zéro

Le respect est une valeur fondamentale du club. Il s'applique à tous, adhérents, parents, éducateurs, bénévoles et dirigeants. Tout comportement irrespectueux, toute insulte, menace, violence physique ou verbale, discrimination, racisme ou harcèlement est strictement interdit. Chacun doit adopter une attitude exemplaire afin de préserver un climat sain, bienveillant et sportif au sein du club.

Le club applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'incivilité, d'agressivité ou de manque de respect envers les arbitres, et plus particulièrement envers les jeunes arbitres en formation, dont l'engagement est indispensable à la pratique du handball.

Les responsables légaux, accompagnateurs et supporters des joueurs s'engagent à adopter un comportement exemplaire lors de toutes les rencontres, à domicile comme à l'extérieur. Sont notamment proscrits : les insultes, moqueries, menaces, provocations, contestations répétées des décisions arbitrales, ainsi que tout propos ou attitude de nature à déstabiliser, intimider ou discréditer les arbitres, les joueurs, les entraîneurs ou toute autre personne participant à la rencontre.

Tout comportement contraire à ces principes pourra entraîner une demande immédiate de quitter l'enceinte sportive formulée par les dirigeants du club ou les représentants du RESEC. En outre, lorsque les agissements d'un responsable légal ou accompagnateur portent atteinte à l'image du club, au bon déroulement des rencontres ou sont à l'origine de sanctions sportives ou financières infligées au club, le Conseil d'administration pourra prononcer toute mesure qu'il estimera nécessaire, pouvant aller jusqu'à la suspension de l'accès aux rencontres et manifestations du club ou à la remise en cause de l'adhésion du joueur concerné, et ce sans remise ou remboursement de la licence.

☐ Je m'engage à respecter toutes les personnes que je serai amené(e) à côtoyer lors de mes activités sportives, à savoir les entraîneurs, arbitres, adversaires, dirigeants et le public, sans aucune distinction d'origine, de genre, de religion ou d'opinion.

Seront sélectionnés les joueurs ayant respecté ces règles, qui se sont montrés assidus et auront montré de la persévérance aux entraînements et de la motivation sur le terrain.

☐ Je m'engage à payer les amendes que délivrera la ligue pour tout comportement discipliné et / ou injurieux (joueur, dirigeant, accompagnateur, responsable légal ou non).

☐ Je m'engage à participer à la vie du club en apportant ma contribution aux actions qu'il entreprend, à savoir : les tournois, les Puces, le Loto et toutes les autres activités proposées.